

Saison 20.. / 20..

## Fiche d'inscription au Cours Cochet-Delavène

coller  
photo  
d'identité

Date souhaitée d'entrée au cours : \_\_\_\_\_

NOM : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_

Date de naissance : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Téléphone(s) : \_\_\_\_\_ / \_\_\_\_\_

Mail : \_\_\_\_\_ @ \_\_\_\_\_

Personne à contacter en cas d'urgence (Nom, Qualité, Téléphone) :  
\_\_\_\_\_

### Inscription au cours du :

- |  |   |  |
|--|---|--|
| <input type="checkbox"/> Matin (lundi au vendredi) | <input type="checkbox"/> Lundi Parmentier 19h | <input type="checkbox"/> Mercredi Parmentier 20h |
| <input type="checkbox"/> Samedi 10h-13h            | <input type="checkbox"/> Lundi Parmentier 21h | <input type="checkbox"/> Mercredi St-Jacques 20h |
| <input type="checkbox"/> Lundi Pépinière 20h       | <input type="checkbox"/> Mardi Pépinière 20h  | <input type="checkbox"/> Jeudi St-Roch 20h       |

**Etudes** (bac, diplômes,...) & **Formation artistique** (théâtre, chant, danse, musique, etc.) :  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

**Expérience professionnelle** (artistique, autres) :  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

**Champ libre** (si vous souhaitez vous décrire davantage) :  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

**Comment avez-vous connu le Cours ?** \_\_\_\_\_

### CONDITIONS GENERALES :

Je reconnais avoir pris connaissance des conditions générales (page suivante).

Fait à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_

**Signature :**

maj: 15/07/2019

## CONDITIONS GENERALES DU COURS COCHET-DELAVENE

*Cette feuille n'est pas à envoyer avec le dossier, vous pouvez la conserver, la signature de la fiche d'inscription vaut acceptation du règlement.*

### Inscription

La signature du présent document implique l'inscription pour la durée de la formation. L'inscription est valable à partir de la réception du règlement et des garanties selon les conditions. Le paiement intégral des périodes doit être fait avant le premier cours suivi.

### Annulation et remboursements

Toute période commencée est intégralement dûe. Il n'est pas possible de rattraper un cours manqué.

Un professeur peut être remplacé par un autre professeur en cours d'année pour raisons professionnelles ou personnelles, sans entraîner de remboursement. Il en va de même si le lieu du cours est amené à changer pendant l'année.

### Résiliation (en cours de l'année scolaire)

Toute résiliation définitive doit être notifiée par courrier recommandé, au plus tard 15 jours avant le début de chaque période.

### Droit à la représentation

L'élève autorise expressément et gracieusement le Cours à utiliser toute représentation de sa personne, en particulier son image et sa voix, associées ou non, fixée lors de sa présence aux cours et manifestations accessoires organisées dans le cadre de l'enseignement suivi. Cette représentation et sa reproduction par enregistrements sur tous supports pourront être utilisées par le Cours à des fins promotionnelles de ses activités, y compris par la voie de communication au public selon tous procédés, et de confection de supports pédagogiques à usage interne, à l'exclusion de toute commercialisation ou ventes à l'usage privé du public desdites enregistrements. L'élève autorise le Cours à citer son nom à l'occasion de ces utilisations, sans obligation pour elle.

### Assiduité et Exclusion

Les élèves sont tenus de suivre tous les cours prévus au programme. Toute absence devra être justifiée. Les retards perturbent la bonne marche du travail et donneront lieu à un avertissement, qui pourra entraîner l'exclusion temporaire ou définitive, sans remboursement.

Toute perturbation significative de la bonne marche du travail dans le groupe pourra donner lieu à l'exclusion temporaire ou définitive, sans remboursement.

Les élèves doivent respecter le règlement intérieur de l'école : respect des lieux, des élèves, des enseignants. Il est interdit qu'un élève enregistre un cours, sous quelque support que ce soit, sans l'autorisation de la Direction.

### Evaluation

Les élèves du matin sont évalués périodiquement. La Direction se réserve le droit de maintenir l'élève au sein du Cours en fonction du travail fourni.

## CONDITIONS DE REGLEMENT

***Tous les chèques doivent être envoyés avec la feuille d'inscription, et les deux photos d'identité (une collée sur la fiche, une pour la carte d'élève) :***

- Un chèque pour chaque période, **à l'ordre de DSCP** (indiquer au dos la période et votre nom)
- Un chèque pour les frais d'inscription à l'année, **à l'ordre de DSCP**

Le dossier d'inscription est à envoyer à l'adresse suivante. Merci de ne pas l'envoyer en recommandé et de l'affranchir suffisamment.

**Cours COCHET-DELAVENE**  
**12 rue blanche, BAL 52**  
**75009 PARIS**

- Pour les personnes réglant avec un chéquier étranger, merci de faire un unique chèque en euros englobant les frais d'inscription, la période et d'ajouter des frais bancaires de 15 euros.
- Chaque chèque concernant la période et les frais d'inscription seront encaissés après le premier jour effectif de cours.
- Si un élève ne se présente pas le premier jour de cours de la période, sans avoir prévenu, ses règlements seront encaissés.
- Les chèques doivent être impérativement datés du jour de leur émission et non de la date convenue pour l'encaissement.
- Pour tout chèque qui revient impayé, le Cours exigera un nouveau règlement incluant des frais bancaires de 20 euros.